

# La garantie hospitalisation

**Garanties** 

Taux de remboursement de la Sécurité sociale

**Prestations** mutuelle



**COUVERTURE TOTALE** 

Selon conditions et limites : règlement mutualiste et contrats spécifiques - Sous réserve Pourcentage sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire dans la limite des c	de modifications règlementaires non publiées à la date dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins coorde	l'établissement du présent document (l' onnés, Contrat non responsable.	<sup>er</sup> août 2019)
HOSPITALISATION			
Frais de séjour et forfait journalier hospitalier	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
Soins	80 % ou 100 % (1)	50 % ou 70 % (1)(2)	jusqu'à 150 % (1)(2)
Analyses et examens de laboratoire			
lmagerie médicale	80 %	70 %	150 %
Pharmacie			
Appareillages divers			
Massages	80 %	20 %	100 %
Prothèse			
Honoraires praticiens	80 % ou 100 % (1)(2)	50 % ou 70 % (1)(2)	jusqu'à 150 % (1) (2)
Convalescence, centre de rééducation	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
Chambre particulière (en option) - avec nuitée - sans nuitée	- -	49 € à 57 €/jour <sub>(1)</sub> 30 €/jour	49 € à 57 €/jour <sub>(1)</sub> 30 <i>€/</i> jour
Indemnités Journalières Hospitalisation (3) (en option)	-	17 €/jour	17 €/jour
TRANSPORT	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
PROTHÈSE			
Capillaire, mammaire, oculaire	100 %	200 %	300 % Dans la limite d'un plafond annuel de 300 € par type de prothèse

#### **PRÉVOYANCE**

Capital décès accidentel (3) (en option) : De 30 000 € à 150 000 €

**TÉLÉCONSULTATION** (gratuit) (4)

Ce service vous est proposé en partenariat avec la plateforme MesDocteurs à partir du 1er janvier 2020 et accessible depuis votre espace adhérent sur pavillon-prevoyance.fr

### Comparez!

Multirisques habitation, scolaire, prévoyance, retraite, assurance prêt immobilier...

Nos conseillers à votre écoute

Imagerie médicale : radiologie, échographie, scanner, endoscopie...
(1) Selon la nature de l'intervention ou des soins. (2) Pas de prise en charge, hors parcours de soins coordonnés et en cas d'absence de médecin traitant, de la diminution de la part de l'Assurance Maladie Obligatoire et des dépassements d'honoraires. (3) Option réservée aux moins de 70 ans. (4) Le service de téléconsultation MesDocteurs permet de mettre en relation un professionnel de santé et un patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'emission d'une ordonnance (hors arrêt de travail, médicaments à prescription restreinte, dispense sportive) si le médecin l'estime nécessaire (certaines prescriptions définies dans les conditions genérales du service sont exclues). Le service de téléconsultation MesDocteurs n'a pas pour objet de remplace sonsultations avec le médecin traitant et ne correspond pas à un service d'urgence. Contacter le 15 ou le 112. Votre mutuelle prend en charge le forfait sur les actes lourds et ne prend pas en charge les franchises appliquées par l'Assurance Maladie Obligatoire : participation forfaitaire d'I € à chaque consultation et acte médical, 0.50€ par boîte de médicament et par acte paramédical, 2€ par transport sanitaire.

## Tout est prévu pour une vie plus facile

- La gratuité enfant à partir du 3°
- Réduction de 20% pour les étudiants boursiers (1)
- Le tiers payant partout en France (2)
- La prise en charge immédiate de vos dépenses

### Les services inclus pour vous adoucir la vie

• Réseau de soins itelis

Optique, dentaire, audition: avantages permanents et exclusifs chez les partenaires du réseau, analyse de devis...



- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 Service de téléconsultation MesDocteurs
- Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes Laboratoire, hôpital... Tous les services sur mutualite.fr
- Assistance santé
- Service Conseillère Sociale Des solutions dans les moments difficiles
- Service Conseiller à domicile Plus besoin de vous déplacer
- Rendez-vous Conseil En agence
- E-service Espace sécurisé, alerte remboursement ...

# Des assurances complémentaires pour tout prévoir

- Assurance scolaire et étudiant
- Assurance multirisques habitation
- Assurance prêt immobilier
- Épargne et retraite
- Prévoyance :

indemnités journalières, dépendance, décès, obsèques

# Agences de proximité

### **GIRONDE**

**BORDEAUX BASTIDE** 

92 avenue Thiers • 05 57 81 51 10 prevoyancebastide@pavillon-prevoyance.fr

**BORDEAUX GAMBETTA** 

35 rue Judaïque • 05 56 79 06 75 prevoyancejudaique@pavillon-prevoyance.fr

LANGON

34 rue Maubec • 05 57 31 08 46 prevoyancelangon@pavillon-prevoyance.fr

LA TESTE DE BUCH

13 rue Pierre Dignac • 05 56 54 63 98 prevoyancelateste@pavillon-prevoyance.fr

22 place Gambetta • 05 56 59 43 64 prevoyancelesparre@pavillon-prevoyance.fr

**LIBOURNE** 

63 rue Gambetta • 05 57 51 77 58 prevoyancelibourne@pavillon-prevoyance.fr

489 avenue de Verdun • 05 56 97 82 24 prevoyance merignac@pavillon-prevoyance. fr

**TALENCE** 

44 cours Gallieni • 05 56 24 10 10 prevoyancegallieni@pavillon-prevoyance.fr

### **CHARENTE**

ANGOULÊME

17 boulevard Berthelot • 05 45 68 81 34 prevoyanceangouleme@pavillon-prevoyance.fr

Siège social: 90 avenue Thiers - CS 21004 33072 Bordeaux Cedex

### Les partenaires pour



d'avantages







Demandez vos avantages auprès de votre conseiller

## Adhésion, modification, suivi et informations

0 810 810 033

Service 0,05 € / min + prix appel

LUNDI AU VENDREDI 8H/19H - SAMEDI 9H/12H

ou 05 57 81 24 41

### pavillon-prevoyance.fr

Espace sécurisé privatif - Devis - Infos santé

(1) Sur la cotisation santé annuelle, sur demande écrite et présentation de l'attestation de bourse + carte d'étudiant.

(2) Sur l'ensemble des prestations remboursées par l'Assurance Maladie Obligatoire.

2020